

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

Présents : Mmes SAUTHON Nathalie – FORMENTI Jacqueline –
MM. GRIMALDI Christian– VANSCHEEUWYCK Maurice - VAQUETTE Jean –
KAY Stephen – Michel FORTUNE - Jean Louis DALLARI

Procurations : Mme L'HERMITTE Denise à Mme FORMENTI Jacqueline
M. HERMET Daniel à M. DALLARI Jean Louis

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline FORMENTI

1°) Approbation du procès verbal de la séance du 12 octobre 2009

La présente délibération a pour principal objectif l'approbation du procès verbal de la séance du 12 octobre 2009.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont informés, qu'à ce jour aucune remarque n'est parvenue.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- D'APPROUVER le procès verbal de la séance du 12 octobre 2009 tel que rédigé à ce jour.

VOTE : UNANIMITE

2°) - Décision Modificative n°01/2009 au Budget «Eau & Assainissement»

La présente délibération a pour principal objectif d'adopter la décision modificative n°01/2009 au budget « Eau & Assainissement ».

En effet, il y a lieu de modifier le budget primitif 2009 «Eau & Assainissement » afin d'ajuster les prévisions aux besoins du service.

Ces modifications peuvent se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	**0,00 €	**0,00 €
Fonctionnement	1.892,00 €	1.892,00 €

M. VAQUETTE donne lecture de la délibération ainsi que le tableau correspondant à cette décision modificative. Il indique que cette décision est prise pour ajuster les crédits afin d'obtenir un équilibre entre les Recettes et les Dépenses.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°01/2009 du budget « Eau & Assainissement » tel que présentée ci-dessus et jointe en annexe.

VOTE : UNANIMITE

3°) - Modification du tarif des prestations - 12 rue de la Mairie

Le présent rapport a pour objectif la modification du tableau des tarifs.

Cette modification concerne l'actualisation du tarif de la convention d'occupation du local 12 rue de la Mairie.

Monsieur VAQUETTE donne lecture de la délibération et il indique que cette modification est destinée à la Maison des Associations dont le loyer passe en Janvier 2010 à 50 € il ajoute que pour la boulangerie l'augmentation aura lieu en 2010, en Avril 2010 ce sera pour les deux logements du 10 grand rue et l'appartement de la place du 8 Mai. En Août 2010 ce sera pour les logements du 8 de la rue du Four.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** le tableau des tarifs de location joint à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

4°) - Convention de partenariat - Centre de Loisirs de Salernes

Le présent rapport a pour objectif la signature de la convention de partenariat 2009 avec le Centre de Loisirs de SALERNES.

Cette convention de partenariat est relative à l'accueil des enfants de notre commune au Centre de Loisirs de Salernes, pour les vacances scolaires.

Madame Nathalie SAUTHON donne lecture de la délibération ainsi que de la convention jointe.

Monsieur le Maire indique que la part communale est d'environ 25 € par jour et par enfant. Concernant la différence 50 % sont à la charge des parents et 50 % à la CAF. Nous donnons 4 700 € à Boulegu'un peu pour les animations, la moitié nous est remboursé par la CAF dans le cadre du contrat « Temps Libre » Nous ajoutons 4 000 € pour les sorties des écoles, nous donnons également pour les crèches ce qui fait un budget de 10 à 15.000 €

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat 2009

VOTE : UNANIMITE

5°) - Convention de mise à disposition « Maison des Associations » - 12 rue de la Mairie

Le présent rapport a pour objectif le renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment dit « Maison des Associations » sis 12, Rue de la Mairie, au profit du Foyer Rural. La dernière convention avait été signée pour une durée de 3 ans, à compter du 01 janvier 2006, il est donc nécessaire de la renouveler.

Monsieur FORTUNE Michel donne lecture de la délibération ainsi que de la convention jointe.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

VOTE : UNANIMITE

Avant de donner lecture de la délibération n° 6 Monsieur Jean VAQUETTE souligne que nous avons une bonne tenue de notre trésorerie. Il indique qu'il a rencontré Monsieur le Receveur Municipal qui est satisfait. Cela va nous permettre d'entamer le budget de 2010 sans gros problèmes. Il ajoute qu'il a vu avec Alexandre les sommes correspondantes à des subventions restant à encaisser que des lignes de trésorerie ont été votées et n'ont jamais été utilisées.

6°) - Décision Modificative N° 2/2009 Budget Commune

La présente délibération a pour principal objectif d'adopter la décision modificative n°02 / 2009 au budget « Communal ».

En effet il y a lieu de modifier le budget 2009 afin d'ajuster les prévisions aux besoins des services.

Ces modifications peuvent se résumer ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	131.980,00 €	131.980,00 €
Fonctionnement	39.322,00 €	39.322,00€

Monsieur VAQUETTE donne lecture de la délibération et indique dans le détail les sommes correspondantes à cette décision modificative. Il souligne que c'est le reflet du tracé du début de l'année qui fait apparaître une augmentation des crédits d'autres fournitures non stockées de la voirie, des fournitures de petit équipement. En Juin nous avons prévu une augmentation sur certains chapitres, nous maîtrisons bien la gestion de la Commune grâce à des recettes supplémentaires. Les élus ont bien compris le système. Ce n'est pas de l'auto satisfaction mais l'indication d'un bon déroulement des choses.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°02 / 2009 du budget « Communal » telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe.

VOTE : UNANIMITE

Fait à SILLANS LA CASCADE

Le 23 Novembre 2009

La Secrétaire : Jacqueline FORMENTI